



Communiqué de presse

Jeudi 20 septembre 2012

Les associations se mobilisent pour enterrer les gaz de schiste

Le président de la République a annulé sept demandes de permis qui prévoyaient la recherche de gaz de schistes. FNE s'en réjouit. Malheureusement, les industriels ont compris depuis un an qu'il ne faut surtout pas trop préciser l'objet de l'exploration et surtout ne pas dire qu'on fera de la fracturation hydraulique. Il en résulte une situation très ambiguë pour un grand nombre de demandes de permis d'exploration des gisements d'hydrocarbures. Petite explication de texte à quelques journées d'une mobilisation mondiale à laquelle de nombreuses associations réunies au sein de France Nature Environnement entendent participer.

Les industriels exploitent les failles juridiques

Quand on fait un état des lieux des permis d'exploration et des concessions d'exploitation, la situation n'est pas très claire. Aucune demande ne concerne « officiellement » des huiles ou des gaz de schistes, mais rien n'interdit à ceux qui ont déjà leur autorisation d'aller forer dans des zones profondes, trop profondes pour être exploitées autrement que par fracturation hydraulique... Un investissement en attendant que la fracturation hydraulique redevienne possible ou que de nouvelles méthodes de fracturation émergent...

Les insuffisances d'un code minier obsolète

Nos associations ne sont pas dupes. Cette ambiguïté est le résultat de l'insuffisance de la loi qui interdit une méthode, mais pas la recherche dans des gisements non conventionnels. Face à cela, les associations considèrent inacceptable que les industriels tentent de forcer la main au gouvernement en réalisant un forage en grande profondeur, dans des couches qui ne sont exploitables que par de la fracturation hydraulique.

L'Ile-de-France, en première ligne

Elles tiennent à dénoncer tout particulièrement les forages que s'apprête à faire Toréador en Ile-de-France. Cette entreprise a déposé des demandes de forages auprès de la préfecture juste avant le 1er juin très vraisemblablement pour éviter d'avoir à faire une étude d'impact et une enquête publique, obligatoire pour tout forage depuis le 1er juin 2012. Les associations ont écrit au Premier ministre en juillet dernier pour lui demander explicitement que la loi s'applique strictement et que tout forage non entamé soit soumis à une étude d'impact et à une enquête publique afin que les citoyens sachent vraiment ce que compte chercher l'industriel, où, et avec quelles méthodes.



La transition énergétique, réaffirmée lors de la conférence environnementale, ne peut être une fuite en avant vers une consommation toujours plus grande d'énergies fossiles. Le climat en serait la première victime. La mobilisation du 22 septembre est donc l'occasion de faire entendre la voix des citoyens qui réclament un modèle énergétique ne sacrifiant pas leur environnement.

[Retrouvez la liste des manifestations sur fne.asso.fr](http://fne.asso.fr)